



Bulletin d'Information du Comité Technique de la 3^{ème} Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux et Budget Consommation (EDAM 3-IS/BC)

Composition du comité Technique :

- Le secrétaire Général du MEFIP (Président)
- Le Conseiller Technique de SESN (Vice-président)

- Le Directeur de la DISED (Secrétaire)
- La directrice de l'économie
- Le directeur du Financement Extérieur
- La Directrice du suivi et évaluation de l'ADDS
- Le comité pourrait être élargit aux autres institutions

Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED)

Secrétariat du Comité Technique de l'EDAM3-BC

Héron, immeuble Sarian
BP. 1846 Djibouti
Tel : (+253) 35 16 82
Tel : (+253) 35 78 76
Fax : (+253) 35 18 25
dised@mefip.gov.dj

Directeur de la publication :

Idriss Ali Soutan
Idrissas@mefip.gov.dj
idrissalison@yahoo.fr

Chargé de la communication:
Abdallah Mohamed Bourhan
abdallahmb@mefip.gov.dj
abdamb@yahoo.fr

L'arrêté présidentiel N°2012-031/PR/MEF, en date du 10 Janvier 2012, a mis en place le comité de pilotage et le comité technique qui constituent les deux organes du dispositif national pour la coordination de l'enquête EDAM3-IS BC. Ces comités ont pour missions l'organisation, le suivi, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités de l'enquête.

Conformément à cet arrêté, la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques assure le secrétariat du comité technique. Elle prépare un bulletin d'information hebdomadaire qui est destiné aux deux comités, mais, également communiqué aux autres partenaires et institutions. L'objectif principal de ce bulletin est d'informer les partenaires sur l'état d'avancement des travaux de l'enquête en cours.

Activités réalisées

Echantillonnage

Le lundi 23/01/2012, a eu lieu une réunion technique qui a porté sur l'échantillonnage d'EDAM3-IS/BC.

Pour assurer une meilleure représentativité de l'échantillon et par souci d'amélioration de la précision des estimateurs au niveau national et au niveau de chaque région il a été décidé de procéder à un tirage aléatoire stratifié à deux degrés, l'objectif final étant d'établir une carte de la pauvreté fiable à des niveaux géographiques très fins (quartiers).

Ainsi l'échantillon sera constitué de dix strates indépendantes, à savoir les cinq régions de l'intérieur et les cinq arrondissements de Djibouti. Les arrondissements de Djibouti ville ont été constitués en strates à cause de l'importance démographique de cette ville dans la population totale (58,1%). La taille de l'échantillon dans chaque strate est de 625 ménages pour assurer une fiabilité à 95%. En d'autre terme la taille de l'échantillon global est de 6250 ménages (625 x 10).

Réunion du Comité technique

Le comité technique se réunira ce jeudi 2 février 2012. Il sera élargi aux départements sectoriels, notamment la direction de l'eau, celle de l'agriculture, le ministère de l'éducation, celui de la santé et la Présidence de la République.

NOTE METHODOLOGIQUE

Le champ d'observation BC : Qui doit-on observer ? Que doit-on observer ?

L'objectif prioritaire est d'estimer la structure des dépenses de consommation des ménages résidents à Djibouti-ville et les régions de l'intérieur. Cette structure fournit les pondérations pour l'indice des prix à la consommation (IPC).

Cet indice sert à mesurer l'évolution relative des prix, en moyenne, pour un mois donné, par rapport à ce qu'ils étaient, en moyenne, au cours de l'année de base.

Qui doit-on observer ?

La population observée est constituée des ménages résident à Djibouti, c'est-à-dire ayant leur logement principal (qu'ils en soient propriétaires, ou locataires). Pour des raisons pratiques de collecte et de représentativité dans l'échantillon, il est proposé de se limiter aux ménages dont le chef est djiboutien, ou africain ne travaillant pas dans une organisation internationale ou un corps diplomatique.

Le ménage (ou ménage ordinaire par opposition à ménage collectif) est un ensemble de personnes, apparentées ou non, vivant sous le même toit (ou dans la même concession), partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage (cm) et dont les ressources ou les dépenses sont également communes, tout au moins en partie.

Cette définition suppose que pour décider si un individu fait partie ou non d'un ménage donne, quatre critères doivent être pris simultanément en compte ; ces critères sont :

- critère de résidence commune ;
- critère de repas pris généralement en commun : en milieu urbain ce sera le plus souvent le repas du soir ;
- critère de ressources communes, tout au moins en partie : des dépenses réalisées avec

une partie des ressources amenées par un membre profitent à l'ensemble des individus qui composent le ménage ;

- critère de reconnaissance de l'autorité du chef de ménage, qui est sans doute le plus objectif.

Que doit-on observer ?

Les dépenses à observer en priorité, pour satisfaire à notre objectif, englobent tous les achats de biens, de produits, ou de services, effectués pendant une période donnée (« l'année de base »), par les ménages ordinaires. Il s'agit d'une consommation marchande qui exclut a priori les biens produits ou services consommés par les ménages qui ne correspondraient pas (ou qui ne pourraient être rattachés) à des dépenses réelles (i.e. à une transaction réellement observable sur le marché).

Pour élargir, l'analyse, contrôler la collecte, et simplifier le travail de l'enquête, on enregistrera toutes les sorties d'argent du ménage pendant les 15 jours d'observation quotidienne :

- y compris les sorties sans contrepartie en nature (prêts, dons, pertes, etc.)
- à l'exception des dépenses réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle (achats pour revente, achats d'outils ou de pièces détachées pour des artisans, etc.)

Dans les questionnaires rétrospectifs, en plus des dépenses de consommation stricto sensu, on enregistrera des autres dépenses comme les grosses réparations de logement (parfois difficiles à distinguer), les aides et cadeaux en espèces.